

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD24

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l'alinéa 76, substituer aux mots :

« sur demande, par l'autorité administrative aux »

les mots :

« par l'autorité administrative, sur demande des ».

II. – À la seconde phrase du même alinéa :

1° Substituer aux mots :

« affectés au titre d' »

les mots :

« délivrés annuellement pour »

2° Supprimer les mots :

« et délivrés annuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel